L'AMI DU CLERGÉ

Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur
Chan. R. DESVOYES, Codirecteur

70e ANNEE (7e Série)
N° 45. — 10 NOV. 1960

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Julienne de Norwich. — II. Vaison-la-Romaine. — III. Un problème : les Australopithèques. — IV. Les plus anciens villages. — V. Sur la route au temps de nos pères. — VI. Les premières leçons de l'affaire congolaise. — VII. Réunions œcuméniques. — VIII. Réveil de l'océanographie. — IX. La Saint-Napoléon. X. La lutte contre le paludisme. — XI. Remous à l'O. N. U.

I
Julienne de Norwich

Le nom de Julienne de Norwich n'est sans doute pas très connu chez nous. S'il l'est davantage en Grande-Bretagne, l'on n'en sait pratiquement pas beaucoup plus qu'en France sur sa personne. C'est Anna-Maria Reynolds qui entreprend de nous parler d'elle dans *The Month* de septembre 1960, sous le simple titre : *Julian of Norwich.*

Julienne est l'auteur d'un recueil intitulé : *Seize Révélations du Divin Amour.* Ce recueil porte avec lui sa date :

« Ces révélations, y lit-on, furent montrées à une simple créature sans instruction, vivant dans cette chair mortelle, en l'année du Seigneur 1373, le 30e jour de mai et alors que j'avais 30 ans et demi. C'est alors que Dieu m'envoya une maladie... »

Julienne fut languissante trois jours et trois nuits, et reçut les derniers sacrements. Deux jours et deux nuits encore, elle s'affaiblit, au point que tous autour d'elle crurent à sa fin prochaine. Alors, elle fut guérie subitement. Le visage du Christ en croix sur qui elle fixait son regard devint vivant pour elle. Le sang sortait « vif et chaud, en abondance », de la couronne d'épines. Et cette vision était déjà la première révélation. Quatorze autres suivirent, le même jour, de quatre heures du matin à trois heures de l'après-midi, dont six sur la Passion du Sauveur, et huit sur d'autres vérités chrétiennes. Enfin, la seizième et dernière révélation — sur l'habitation de la Sainte-Trinité en nous — eut lieu la nuit suivante.

D'après cela, on calcule que Julienne était née en 1342. Le scribe du plus ancien manuscrit dit qu'elle était une « pieuse femme ». D'autres textes disent qu'elle était recluse auprès de l'église des SS. Julien et Edouard, à Coniford, Norwich. Mais on ignore si elle avait été ou si elle devint religieuse. On l'appelle communément « *anchoress* », ce qui est le féminin d'anachorète. Par ailleurs, on sait qu'elle vivait encore en 1416.

Ses révélations se présentent sous deux formes : une courte et une longue. Il semble que la rédaction courte soit la plus ancienne et la plus proche des visions elles-mêmes, tandis que la plus longue serait le fruit de quinze ans de réflexions ultérieures sur la première.

Elle résume elle-même ses révélations en trois connaissances : 1° celle de Dieu ; 2° celle de soi-même ; 3° celle du péché et de notre faiblesse. Julienne ne prétend pas avoir de révélations surajoutées à la révélation chrétienne. Tout ce que Dieu lui montre n'a d'autre but que de lui conférer une emprise personnelle plus vive des vérités de la foi. Les mystiques authentiques, tel qu'un Jean de la Croix, s'en tiennent à la foi commune, mais ils veulent en tirer toutes les conséquences logiques et pratiques. Julienne a une vue nouvelle de Dieu, mais son Dieu est bien le nôtre ; « elle le voit en un point », c'est-à-dire transcendant à l'espace, et dominant tout espace. Elle a une vue intense de sa « providence » :

« Vois, je suis Dieu, je suis en toutes choses. Vois, je fais toutes choses, je ne retire jamais mes mains de mon œuvre, et je ne le ferai jamais, sans fin. Vois, je conduis toute chose à la fin que je lui fixe, et cela sans commencement, par le même pouvoir, la même sagesse et le même amour par lesquels je l'ai faite. Comment se perdrait-il quoi que ce soit ?... »

Julienne considère la Sagesse divine, telle qu'elle était vue par l'âme de la Bienheureuse Vierge. L'étendue de la connaissance de Dieu en Marie est la mesure même de sa grandeur à elle, « qui est en dignité et en plénitude de grâce ce que Dieu a fait de plus grand... excepté la divine humanité du Christ ». Et sa sagesse consiste justement en « cette connaissance de la grandeur de son Créateur et de la petitesse d'elle-même, sa créature ». Ces deux choses vont toujours ensemble. On ne se connaît bien qu'en fonction de la connaissance de Dieu. Mais Julienne estime que la plus haute connaissance que l'on puisse avoir de Dieu, est celle-ci : « *La Charité incréée est Dieu* »! C'est la révélation la plus profonde qu'elle croit avoir reçue.

« Car parmi nous, certains croient que Dieu est tout-puissant et peut tout faire ; — et qu'il est toute-sagesse et sait tout faire ; — mais qu'il soit tout-amour, et qu'il fasse tout par amour, c'est là que nous sommes défaillants, et c'est cette ignorance qui est le plus grand obstacle à notre amour de Dieu, comme je le comprends. »

Et encore :

« Notre âme est précieusement aimée par Lui, qui est au-dessus de tout, d'une manière qui dépasse la connaissance de toutes les créatures. C'est à dire que nulle créature n'existe qui puisse savoir combien et avec quelle tendresse notre Créateur nous aime. »

C'est pour arriver à une connaissance si désirable qu'il faut, selon Julienne, s'adonner à la contemplation. Elle fait penser dans son langage à cette parole si souvent citée de S. Jean de la Croix : « L'aimée en son Aimé transformée. » Tout estimer comme néant, en dehors de Dieu, se plonger en Dieu, par l'amour, se dissoudre en quelque sorte en Jésus-Christ, tel est l'idéal de Julienne, comme de tous les grands mystiques. Ecoutons-la :

« Nous avons besoin de posséder la connaissance de ceci : que nous devons compter pour rien tout ce qui est créé, afin d'aimer Dieu et de posséder Dieu qui est increé. C'est pour cette raison que nous ne trouvons pas le repos dans notre cœur et notre âme : que nous cherchons notre repos en ce qui est si petit et ce en quoi il n'est aucun repos, si bien que nous ne connaissons pas notre Dieu qui est Tout-Puissant, Tout-Sage, Tout-Bien. C'est Lui qui est le repos. C'est sa volonté d'être connu et c'est son plaisir d'être notre repos. Rien de ce qui est au-dessous de Lui ne nous suffit. Et c'est la raison pour laquelle aucune âme ne peut avoir le repos jusqu'à ce qu'elle soit délivrée de tout ce qui est créé. Quand l'âme est ainsi délivrée volontairement, par amour, au point de posséder Celui qui est Tout, alors elle est capable de recevoir le repos spirituel. »

Julienne estime qu'il est facile pour nous d'atteindre à cette connaissance de Dieu — la connaissance contemplative — parce que, dit-elle, « Dieu est plus proche de nous que notre âme elle-même ». « Par la conduite gracieuse du Saint-Esprit, nous arriverons à les connaître ensemble » en une seule vue, car « notre âme est en Dieu ». Et c'est cette connaissance qui est le moyen d'atteindre à la vision bienheureuse de Dieu, qui se fera « face à face » au ciel.

Il y aurait encore bien des traits à puiser dans les révélations de Julienne, dont une édition critique est en préparation, chez Burns and Oates, à Londres. Mais nous ne retiendrons que cette seizième et dernière révélation qu'elle appelle la conclusion et confirmation de toutes les autres, à savoir l'habitation de la Sainte-Trinité dans l'âme. Et cela est éminemment dans la ligne de la mystique de S. Jean de la Croix [1].

« Et alors, écrit Julienne, notre bon Seigneur ouvrit mon œil spirituel et me montra mon âme, ...aussi vaste qu'un monde sans limite, ...une cité vénérable. Au milieu de cette cité est Notre-Seigneur Jésus, vrai Dieu et vrai homme... Il siège dans l'âme, établie dans la paix et le repos. Il régit et maintient le ciel et la terre et tout ce qui est. L'âme est toute occupée par la Bienheureuse Divinité qui est souveraine Puissance, souveraine Sagesse, souveraine Bonté. La place que Jésus occupe dans notre âme — il n'en bougera jamais, sans fin, car en nous est sa demeure la plus agréable et son éternel séjour. »

Telle est la magnifique vision de Julienne. On y retrouve cette pensée si familière à S. Augustin et à S. Grégoire-le-Grand, que « le siège de Dieu est l'âme du juste », que les « cieux » où habite Dieu, ce sont les âmes de ceux qui l'aiment, que Dieu n'est nulle part davantage présent que dans ces « cieux-là », en sorte que la Création entière n'a d'autre fin que la construction de la Jérusalem céleste, c'est-à-dire du Corps mystique du Christ, formé, dit Julienne, de tous les chrétiens devenus « un en Lui » !

Et elle ne connaît pas d'image plus frappante de l'amour divin que celle d'une mère et de son enfant. La poule qui rassemble ses poussins sous ses ailes, n'est-ce point cette image que le Christ nous a laissée, lui aussi ? Quand tous les poussins seront ainsi rassemblés :

« alors, on nous fera vraiment connaître le sens des paroles si douces qu'il nous adresse : « Tout sera bien, et tu verras toi-même que toutes choses seront bien. »

Cette mystique se conclut donc, comme toute vraie mystique, dans un optimisme parfait !

II

Vaison-la-Romaine

Dans la revue *Miroir de l'Histoire* d'octobre 1960, Dominique Daguet traite pour nous de Vaison-la-Romaine. Et dès qu'il a décrit le site de la ville, il en aborde l'histoire, non sans avoir écrit ces lignes très justes :

« Avant de conter, ...ce que fut l'existence de Vaison, ...il faut dire toute la reconnaissance que l'on doit avoir envers le regretté chanoine Sautel : son nom est désormais lié intimement à celui de la ville, puisqu'elle lui doit la résurrection de son passé. »

C'est à lui que l'on doit en effet d'avoir commencé, il y a quarante ans et poursuivi avec une heureuse persévérance et une méthode inattaquable, les fouilles qui ont permis de faire revivre l'antique Vaison.

Actuellement, on croit pouvoir retracer toute l'histoire de la cité.

« Une fontaine qui jaillit à la Villasse, depuis des millénaires, marque sans doute l'origine de la ville. »

Il existe des restes de grottes préhistoriques permettant de croire à « une occupation très ancienne ». Très tôt aussi, ce lieu devint sanctuaire et marché. Il se trouvait au centre de vallées riches. On admettra donc d'abord une Vaison « ligure ». Le nom de *Vasio* est primitif. Il appartient sans doute aux thèmes fontainiers qui sont à l'origine de tant d'autres cités chez nous et notamment de Nîmes, qui n'est pas très éloignée. Les Ligures qui donnèrent le nom introduisirent le bronze. Leur civilisation fut guerrière et naturiste, comme tend à le faire croire le genre de restes que nous en avons : pointes de flèches en bronze, poignard triangulaire en cuivre, haches en bronze, poterie grossière, etc.

Après les Ligures et superposés à eux, les Celtes ou Gaulois. C'est la tribu celte des Voconces qui s'installe ici, dans la vallée de l'Ouvèze. De nombreux vestiges en sont conservés. Viennent ensuite des Grecs de Marseille, faisant du commerce dans tout le voisinage. Enfin, les Romains s'emparent de la ville. Les habitants acceptent volontiers leur domination. Les grâces romaines tombent sur la cité. Quand Marius eut vaincu les Cimbres et Teutons, en 102, la soumission devint totale, si totale que le grand-père de Trogue-Pompée, issu de Vaison, prit ce nom romain de Pompée et reçut le titre de citoyen romain. Vaison fournit peu après à Jules César des soldats de valeur, ce qui valut à Vaison le statut juridique de *civitas fœde-*

[1] Qu'il nous soit permis de renvoyer, sur ce point, à notre récent *S. Jean de la Croix*, Paris, France-Empire, 1960.

rata, lequel lui donnait une autonomie presque entière, ne payant pas d'impôts à Rome, et alignant son administration sur celle des cités de droit latin.

Voilà donc Vaison arrivée au faîte de sa prospérité. Les mœurs ne changent guère. Les anciens cultes naturistes persistent, à peine latinisés. Mais la ville prend un aspect de capitale : monuments très riches, confort luxueux, maisons bourgeoises dotées de tous les traits de la civilisation urbaine aristocratique. Il est impossible de comprendre autrement la splendeur des vestiges que les fouilles ont mis à jour : des habitations si vastes qu'elles sont comme des palais, théâtre magnifique, dont l'ordonnance est pareille à celle d'Orange, thermes multiples, etc. La population alors semble avoir vécu dans le faste et les plaisirs. Selon Camille Jullian :

« (C'était) la ville la plus agréable à voir, la plus élégante, celle qui sut le mieux jouir des fastueuses douceurs de la paix romaine. »

Vaison qui ne compte aujourd'hui qu'un peu plus de 3.000 habitants a dû en compter, jadis, au moins 40 à 50.000, au temps de sa grandeur. C'est ce qui fait qu'il est impossible de faire des fouilles suffisamment complètes pour la retrouver tout entière. Une grande partie de ses monuments, les plus riches peut-être, sont recouverts par des propriétés privées. On admire surtout, parmi ce qui est connu, la « maison des Messii », une famille qui joua un rôle important à *Vasio*. Leur demeure est si vaste, si bien ordonnée et ornementée, qu'elle peut passer pour un bel exemple du confort gallo-romain. En 1925, on découvrit là une belle tête de Vénus qui orne maintenant le Musée municipal. Cette maison a révélé aussi des vestiges intéressants de fresques murales, de pavements en mosaïque, de marbres luxueux. La plupart des seuils y sont encore en place avec leurs ferrures et quelques gonds de portes.

Non loin de cette maison, on a retrouvé aussi le « Portique de Pompée », séparé d'elle par la rue qui montait vers le sommet de la colline.

Le « forum » de Vaison n'a pu être dégagé, car il est enfoui sous la ville moderne. Mais on a reconnu l'emplacement de quatre Thermes publics.

Tout donne l'impression dans ce qu'on a retrouvé d'une ville de patriciens, de hauts fonctionnaires ; et l'on ne cesse de découvrir dans les environs mille objets de l'époque antique : statues en marbre, ustensiles, œuvres d'art, fragments de peinture, etc. Tout Vaisonnais est devenu un peu archéologue. Il fouille sa cave, ses murs, son jardin, ses champs. L'auteur de l'article conclut par ses mots :

« Je connais quelque peintre qui détient chez lui un véritable musée : il a, dans son jardin, une villa à déterrer » !

Ajoutons que Vaison fut d'abord détruite par les barbares, au V^e^ siècle, puis en partie reconstruite sur la montagne, dont le château, érigé par les comtes de Toulouse, domine le « Vieux Bourg ». La cathédrale de Vaison, qui fut longtemps évêché et qui dépend actuellement d'Avignon — depuis le Concordat de 1801 — datait des X^e^-XII^e^ siècles, avec des soubassements récemment découverts très anciens et formés de matériaux antiques.

III

Un problème : les Australopithèques

L'un des problèmes qui occupent le plus vivement les préhistoriens, en ce moment, est celui du « seuil humain ». Où commença l'homme, si l'on admet une ascension continue de la vie animale en direction de l'humanité. Il semble que la majorité des préhistoriens incline à englober dans la race humaine : le sinanthrope, le pithécanthrope, l'homme de Néanderthal, avant l'*homo sapiens fossilis.* Mais il y a un doute sur les Australopithèques. La question est abordée par Sherwood I. Washburn, dans *Scientific American* de septembre 1960, sous le titre « *Outils et Evolution humaine* ».

Il faut bien comprendre le sens de ce titre. Un philosophe comme Bergson soutenait que ce qui distingue l'homme de l'animal, c'est l'invention de l'outil. Chez l'animal, l'outil, c'est l'ensemble des organes, l'outil ne devient jamais « extérieur » au corps. L'invention d'un outil détaché du corps serait donc le propre de l'homme. Or, selon l'article que nous analysons

« une série de découvertes récentes a relié des primates préhumains d'il y a 500.000 ans avec des outils de pierre. »

Ces outils de pierre, qu'on appelle « culture du galet » et qui sont aussi rudimentaires que possible, furent d'abord attribués à des hommes au cerveau développé et totalement bipèdes. Mais actuellement, il est devenu clair qu'il faut les rattacher à des créatures plus primitives, des « presque-hommes », non entièrement bipèdes, au cerveau limité, en somme à des « singes-hommes ». Ces créatures pouvaient courir, mais non marcher sur deux pieds, et leur cerveau ne dépassait pas en ampleur celui de singes actuellement vivants. Cela bouleverse nos conceptions. L'auteur en tire la conclusion suivante :

« Il s'ensuit que la structure de l'homme moderne doit être le résultat du changement opéré dans le cadre de la sélection naturelle par l'usage des outils. »

Ainsi, l'outil serait non le résultat de l'hominisation, comme le pensait Bergson, mais sa cause !

De quels outils s'agit-il ? De simples galets ou cailloux de rivière, ou d'éclats de ces galets. Beaucoup d'entre eux n'ont pas été travaillés, mais le fait de les trouver rassemblés indique leur utilisation comme outils. D'autres, en plus petit nombre, ont été travaillés et se trouvent dans des grottes où on ne les rencontre pas ordinairement, ce qui prouve qu'ils y ont été apportés. Ces outils pouvaient servir à broyer, creuser, racler. La chair, les os peuvent être coupés par un éclat taillant et ce qui serait un coup affaibli avec le poing peut devenir mortel à l'aide de ces galets. Certains peuvent être utilisés pour faire d'autres outils, comme des bâtons, ou tout autre instrument de bois. L'emploi de ce genre d'outil, si primitif qu'il nous paraisse, créait un abîme entre l'australopithèque et le singe qui n'avait que ses mains et ses dents. Ce serait l'emploi de l'outil qui aurait déclenché toute l'évolution vers l'hominisation. L'homme se serait ébauché lorsque des populations de singes, il y a un million d'années environ, commencèrent à se dresser sur deux pieds et à se servir

d'instruments tels que les galets. Telle est la thèse soutenue par Washburn. Nous laissons les préhistoriens en discuter entre eux. Selon lui, tout évolua à la fois : la dentition, les os, le cerveau, les outils.

« Ce qui évolua, écrit-il, ce fut le genre de vie de primates intelligents, chercheurs, folâtres et vigoureux. La réalité évolutive fut une succession de systèmes sociaux basés sur les possibilités motrices, les émotions et l'intelligence de leurs membres. La sélection produisit de nouveaux systèmes de soin des enfants, de maturation, de sexe, dans la mesure même où elle modifiait la dentition et le crâne. Les outils, la chasse, le feu, la vie sociale complexe, le langage, le genre de vie humain et le cerveau évoluèrent tous ensemble pour produire l'homme ancien du genre *Homo*, il y a environ 500.000 ans. Puis le cerveau évolua sous la pression d'une vie plus complexe, jusqu'à l'apparition de l'espèce *Homo sapiens*, peut-être ne remontant qu'à 50.000 ans seulement. »

Ces hypothèses sont relativement originales. On a longtemps hésité avant de les regarder comme admissibles. Les Australopithèques furent découverts par Dart, professeur à Johannesbourg, en 1925. Les fouilles ont été opérées à Sterkfontein, Swartkrans, Kromdraai, dans l'Afrique du sud, et à Olduvai, au Tanganiyka. Ce sont les constatations faites par les époux L. S. B. et Marie Leakey, dans l'été de 1959, qui ont emporté la conviction de beaucoup, que se sont bien les australopithèques qui ont « fabriqué » les instruments associés à leurs os. Avec ces outils, ils ne pouvaient du reste frapper que de petits animaux, tels que des rats, des souris, des grenouilles, de petits cochons et de petites antilopes, dont on a retrouvé les ossements. Et il est sûr, par la stratigraphie du site, que ces australopithèques étaient antérieurs à l'homme, et vivaient il y a plus de 500.000 ans. De ces « hommes-singes », on a retrouvé deux espèces : l'une plus primitive, pesant de 22 à 27 kilos, et une plus évoluée ayant un poids double. Ces différences sont celles qu'on retrouve entre deux sortes actuelles de chimpanzés. L'examen du bassin, dans les fossiles d'hommes-singes, a conduit à la certitude qu'ils pouvaient courir sur deux pieds, et qu'ils ont appris ensuite à marcher dans la position bipède. Ce ne fut que la marche bipède qui permit à l'homme de devenir chasseur. Le bipédisme avait comme résultat de laisser toute liberté d'action aux membres antérieurs. Nous mesurons les progrès faits par l'homme primitif, à la chasse, par la taille des animaux abattus dont nous retrouvons les os avec les siens.

Entre l'homme-singe et l'homme, ce qui a changé le plus, c'est le crâne, c'est-à-dire le contenant du cerveau, puisqu'il a passé du simple au double. Et le cerveau n'a pas changé ensuite depuis 100.000 ans au moins. La seule chose qui a changé c'est la complexité du cerveau. Le cerveau d'un homme de Néanderthal est bien moins complexe — il a moins de circonvolutions et de plus grossières — que le cerveau de même poids d'un *homo sapiens*. Mais tout cela n'est pas arrivé d'un coup. La sélection a été à la fois cause et effet. Le genre de vie a influencé le cerveau et le cerveau a perfectionné le genre de vie. Ce qui fait que le cerveau humain rend possible le genre de vie humain, c'est qu'il procède lui-même de ce genre de vie, autant qu'il le cause. En particulier l'évolution du cerveau a modifié la relation entre la mère et l'enfant. La manière d'être d'une mère humaine à l'égard de son enfant est unique dans les espèces animales. La possibilité même pour une mère d'enfanter un futur homme était sous la dépendance d'un détail unique : le crâne non-soudé pouvant se plier, à l'enfantement, pour se reformer ensuite et atteindre après coup son volume et sa solidité.

Assurément d'autres découvertes pourront jeter sur tout cela de nouvelles clartés, mais dès maintenant Sherwood croit pouvoir conclure :

« Nous trouvons en nous-mêmes une structure, une physiologie et un comportement qui sont le résultat du fait que des populations de singes ont commencé à se servir d'instruments il y a un million d'années. Les outils de galets constituèrent la principale adaptation technique de l'homme pour une période au moins 50 fois aussi longue que l'histoire connue de nous. Quand nous contemplons la supériorité actuelle de l'homme, il est bon de nous rappeler que, du point de vue de l'évolution, les événements des 50.000 dernières années n'occupent qu'un moment du temps. L'homme ancien a traversé un temps au moins dix fois plus long et les « hommes-singes » un temps encore plus long. »

En définitive, on retiendra que l'australopithèque est peut-être un ancêtre de l'homme, quant au corps, mais qu'il n'est sûrement pas encore un homme, bien qu'il ait commencé à se servir d'outils rudimentaires. Sur ce point, il faut modifier les vues bergsoniennes. L'outil est peut-être un signe de l'évolution vers l'homme et non la preuve de l'hominisation déjà accomplie.

IV

Les plus anciens villages

Le numéro entier de *Scientific American* que nous venons de citer est consacré à l'homme et à son évolution jusqu'à nos jours. Les titres suivants sont éloquents : *Origines de la Société* ; *Origines du langage* ; *Distribution de l'homme* ; *Origines des Cités* ; *La Révolution scientifique* ; *La population humaine*, etc. Ne pouvant tout dire ni tout prendre, nous nous arrêterons seulement à l'article intitulé *La Révolution agricole*, par Robert J. Braidwood. — Cet auteur est professeur à l'Institut oriental et au département d'anthropologie de l'Université de Chicago. Né en 1907, à Detroit, Michigan, il a dirigé, depuis 1947, toute une série de fouilles en Irak et en Iran. Ce sont les résultats de ses fouilles qu'il nous livre.

Il résume ainsi son point de vue :

« Jusqu'à il y a environ 10.000 ans, tous les hommes vivaient de chasse, de cueillette et ramassage. Alors, les habitants des collines du Moyen-Orient domestiquèrent plantes et animaux et fondèrent les premiers villages. »

D'après cela, l'homme primitif aurait vécu au moins 500.000 ans de chasse et de cueillette, sans cultiver. Les premières expériences de production de nourriture auraient eu lieu en Asie du sud-ouest, sur les collines du « Croissant fertile ». Il y eut ensuite des expériences analogues, peut-être indépendantes, en Chine, et certainement indépendantes dans le Nouveau-Monde. Ce fut une véri-

table révolution. Jusque-là, durant des centaines de milliers d'années, les hommes circulaient en bandes errantes, avec leurs outils de pierre taillée. L'homme moderne apparut il y a environ 50.000 ans et avec des outils plus perfectionnés qu'auparavant. La population augmenta. Il y a 30.000 ans, l'homme pénétra au Nouveau-Monde. Finalement, ce fut environ 7.000 à 9.000 ans avant J.-C., que certains groupes arrivèrent au seuil de la production alimentaire et purent devenir des villageois sédentaires. Cela se produisit d'abord en pays privilégié : sur les flancs de coteaux indiqués plus haut, et qui jouissaient de conditions particulières, hiver peu rigoureux, printemps humide et précoce, et surtout, sur place, à l'état sauvage, des graines qui allaient devenir vitales pour le genre humain, le blé, l'orge, l'avoine. Là aussi, le chien sauvage, la chèvre, le mouton, le cochon, la vache, le cheval allaient s'offrir à la domestication, dans l'ordre où nous les avons nommés. Ce fut une ère passionnante pour les humains, que celle où ils devinrent maîtres de vastes troupeaux, gardés par leurs chiens, et où ils tirèrent du sol, par l'agriculture naissante, leur pain de chaque jour. Ce serait donc, en chiffres ronds autour de l'an 8.000 avant J.-C. que cette révolution immense se déroula, non seulement dans le « Croissant fertile », mais probablement aussi en Amérique centrale, dans les Andes, dans toutes les parties cultivables de l'Asie du sud-ouest et du sud-est et en Chine. De ces « noyaux » primitifs de culture, la révolution se propagea à travers le reste du globe.

Pour étudier de près les origines de cette révolution, l'auteur a dirigé, sous les auspices de l'Institut oriental de Chicago, plusieurs expéditions dans les collines de l'Irak, du Croissant fertile, de l'Iran. Il était assisté de botanistes, zoologistes, géologistes. Son groupe d'études n'était pas le seul. Les résultats ont été partout du même ordre. Ils ont constaté que les humains ont alors quitté les grottes, pour vivre en communautés semi-permanentes, se servant de grosses pierres, — qu'on a retrouvées — pour broyer des graines, dont les espèces primitives ont été découvertes sur place. On a recueilli avec soin des « coprolithes », c'est-à-dire des excréments humains pétrifiés, qu'on a pu analyser, pour faire la preuve que les hommes mangeaient telle et telle plante ou graine du pays. On a pu faire la comparaison avec les genres d'alimentation des hommes des cavernes. L'expédition de notre auteur a mis à jour deux villages indiscutables, habités entre 7.000 et 6.500 avant J.-C. Il est convaincu qu'ont existé, dans la région, de nombreux sites analogues à ceux de Jarmo et de Tepe-Sarab, qu'il a fouillés. Ces deux sites, bien qu'éloignés l'un de l'autre de près de 200 km, ont donné lieu à des constatations semblables, sauf que Jarmo était habité constamment, alors que Tepe-Sarab a pu l'être par intermittence seulement. On a retrouvé des graines d'orge tout à fait primitives, n'ayant que deux rangs dans l'épi, alors que l'orge cultivée en a six. Il semble que dans ces villages, l'alimentation était supérieure, en abondance et variété, à celle des habitants actuels. Les squelettes découverts ont permis d'étudier la dentition des aborigènes, et cet examen a confirmé les données que nous résumons. On a pu calculer que Jarmo comptait alors environ 150 habitants : un vrai village. La densité de population était à peu près celle d'aujourd'hui, environ 10 au km². On constate que le déboisement, l'usure du terrain, depuis 10.000 ans de culture, l'érosion, la détérioration ont pratiquement compensé les avantages d'un meilleur outillage et de procédés de culture plus efficaces. Le pays ne nourrit pas plus de monde qu'il y a 10.000 ans ! Un grand nombre de figurines d'animaux et de « déesses de la fertilité » témoignent de l'appel des hommes d'alors à des forces supérieures à eux. Certains objets qu'on ne trouve pas originairement dans le pays attestent l'intervention d'un commerce avec des régions assez éloignées (haches en obsidienne, coquillages du golfe persique, etc.).

On est sûr que le blé a toujours précédé l'orge dans l'alimentation et on ne connaît pas de « civilisation de l'orge » exclusivement. Les hommes d'alors ont eu l'art de domestiquer des épis de blé et d'orge ne projetant pas leurs grains, avant maturité, alors qu'à l'état sauvage cette « projection » est presque générale. Les épis qui gardent leurs grains, sans les projeter, étaient bien plus avantageux pour l'homme. Il a pu les faire descendre des altitudes situées entre 600 et 1500 mètres, où ils existent à l'état sauvage, dans des terrains situés plus bas, mais à condition de pourvoir à l'arrosage naturel ou artificiel de ces terrains. Tout cela sans doute n'a pas été découvert par l'homme à la fois. Il y a fallu des siècles peut-être. On a constaté à Jarmo l'existence de pois, de lentilles, mais il n'est pas sûr qu'ils aient été cultivés. Les animaux ont été domestiqués en même temps que les plantes : le chien en premier lieu, puis la chèvre : *Capra hircus aegagrus,* — le mouton : *Ovis orientalis,* — l'âne, dérivé de l'onagre. Ces animaux se trouvent encore à l'état sauvage dans les montagnes du pays. Pour le chien, on ne sait pas encore s'il est dérivé du loup, ou d'un « chien sauvage » inconnu. Mais il est sûr qu'il fut apprivoisé le premier. A Jarmo, on n'a pas eu la preuve que le bétail — bovin — avait été domestiqué. Il semble probable que la domestication s'est faite non pas à partir d'animaux adultes, mais d'animaux recueillis tout petits, soit après que leurs parents avaient été tués, soit parce qu'on les avait saisis au gîte. Il n'est pas exclu toutefois que même des animaux adultes, en quête de leur nourriture, soient venus s'offrir aux humains pour leur domestication, surtout des chèvres et des moutons. De tels animaux étaient prédisposés à la domestication en ce sens qu'ils pouvaient avoir des petits même en captivité. L'homme n'a eu qu'à sélectionner ensuite, dans son troupeau, les individus les plus aptes pour son service, et à immoler les autres. La production du lait et de la laine n'a pu se faire que progressivement, et probablement assez tard. La révolution agricole, une fois en marche, dans ces pays favorables, s'est répandue le long des fleuves, dans les vallées fertiles. Elle a passé par la mer Egée dans toute l'Europe et dans l'Asie orientale, par la Caspienne, avec des adaptations aux exigences de chaque pays, et non par une imitation servile. Autour de l'an 5.000 av. J.-C., l'agriculture était descendue le long

du Tigre et de l'Euphrate, en Mésopotamie. Mais dans les vallées fertiles, et avec des conditions d'arrosage toutes nouvelles, la productivité devint telle que des populations plus abondantes et plus nombreuses purent s'alimenter. La densité de la population s'accrut au point qu'on passa de la « civilisation du village » à la « civilisation urbaine ». Ce fut en Mésopotamie vers 4.000 av. J.-C. que les premières villes furent bâties. Tout de suite, parmi les cabanes ou maisons communes, se dressèrent d'une part le *temple,* demeure de la divinité, et la *forteresse* ou le *palais,* demeure du chef de guerre. Et tout de suite entre le *prêtre* et le *roi,* il fallut laborieusement établir un *modus vivendi.* C'était déjà la lutte entre « le Sacerdoce et l'Empire ».

Conclusion, entre 8000 et 4000 av. J.-C., c'est-à-dire en 4000 ans au plus, la condition humaine avait changé davantage que dans les 250.000 ans antérieurs, et peut-être faudrait-il écrire : 500.000 ans ! La voie s'ouvre aux découvertes les plus extraordinaires : le tissage, le labourage à la charrue, le transport sur roues, l'utilisation des métaux, etc. Telle fut la « révolution agricole », non moins étonnante que la « révolution industrielle » des XVIII^{e} et XIX^{e} siècles qui se poursuit, sous nos yeux.

V

Sur la route au temps de nos pères

Parmi les changements les plus spectaculaires de l'évolution humaine, on peut bien compter ceux qui ont marqué récemment les transports. Il ne faut pas remonter à plus de 130 ans, pour ne rencontrer aucun chemin de fer, à plus de 70 ans, pour ignorer à peu près l'automobile, à plus de 52 ans, pour assister à la naissance de l'avion. Dans la revue fondée cette année-même — le n° 5 est celui de septembre 1960 — par Alain Decaux, sous le titre *L'Histoire pour tous,* Michel-Claude Touchard intitule un article : *Quand nos pères prenaient la route.*

Un voyage alors était un événement, presque une expédition. Par exemple, on prenait le coche pour Strasbourg, à Paris, le samedi à six heures du matin, rue Jean-Robert. Deux jours plus tard, on abordait la Champagne par Epernay, et l'arrivée à Strasbourg se faisait *onze jours* après le départ.

L'origine des liaisons régulières en France remonte à un édit de Louis XI, du 9 juin 1464. Il s'agissait du service des Postes. Un tel service avait existé du temps des Romains, à partir d'Auguste. Mais dans l'intervalle, il avait disparu. L'armature des « relais » de poste, de vingt en vingt kilomètres — on disait 4 lieues — s'implanta, sur la route de Paris à Lyon, en 1480. Cinquante ans plus tard, c'était Paris-Bordeaux. Sous Henri III, l'usage des Postes, pour le transport des marchandises avait été accordé. En 1597, naquirent les messageries. Il se faisait, autour de la concession aux entreprises privées, un trafic énorme qui laisse supposer de gros bénéfices. En 1672, un certain Lazare Patin achetait la concession des Messageries de France, pour 1.200.000 livres par an. Turgot, racheta tous les privilèges concédés à des particuliers et le 7 août 1775, établit un réseau d'Etat, avec horaires réguliers, tarif uniforme — 13 sous par lieue — donnant droit à 10 livres de bagages. On gagnait ainsi 15 heures sur Paris-Calais, et deux jours sur Paris-Lyon. On peut considérer les « turgottines », ou voitures créée par Turgot en 1775, comme la première forme des « diligences ». Sous la Révolution, un voyage est fort cher. Le député de la Vendée, Philippe Goupilleau, dépensa 450 francs, en octobre 1793, pour aller de Paris en Provence. Cela ne ferait pas loin de 100.000 de nos anciens francs ! Et encore, nous ne comptons pas la traversée des cours d'eau, pour laquelle les passeurs exigeaient jusqu'à deux francs. Mais Goupilleau, dans ce voyage, avait loué un carrosse à quatre roues, avec trois chevaux et un postillon. En diligence cela eût été beaucoup moins cher. Et en diligence on allait bon train. Voici un témoignage émané d'Henri Storch, un Allemand, voyageant en France :

> « La vitesse à laquelle marchent les diligences est très grande ; quand la route est difficile, la distance entre deux relais n'est que de deux lieues — (une lieue alors vaut 5 km). — Le changement des chevaux ne prend presque pas de temps. Ils attendent tout harnachés devant la porte, et souvent les voyageurs n'ont pas le temps de descendre. Comme on change très fréquemment de chevaux, on va toujours au galop. Le nombre de chevaux est déterminé par le poids de la voiture... Bonnes routes, bons chevaux, voitures commodes, tout est réuni pour rendre un voyage en France agréable au possible... »

Puis parlant des routes, il précise :

> « Celles qu'on appellerait en Allemagne excellentes ne sont que passables en France. »

En 1804, on vit apparaître les *Vélocifères,* analogues à nos express, car ils mettaient Rouen à sept heures de Paris ! Pour l'Italie, par le Simplon, il fallait dix jours. Les transports étaient de nouveau confiés à des Compagnies, comme le furent et le sont encore nos chemins de fer, et nos avions. Sous la Restauration, la compagnie la plus importante était « l'Administration générale des Messageries royales ».

Tout au long de l'histoire des transports, se posa le problème de la sécurité routière. De nos jours, il s'agit surtout de restreindre le nombre des accidents d'automobile. Jadis, la maréchaussée avait surtout à protéger le peuple contre les gens de guerre et contre les brigands. On les appelle « voleurs de grands chemins », parce qu'ils se tiennent surtout sur les routes où passent les voyageurs, en des lieux difficiles, près des bois et forêts. Entre les années 1738 et 1745, les courriers de Marseille à Lyon avaient été attaqués quatorze fois sans cependant qu'il y en eût mort d'homme. En 1796, le 27 avril, il y eut une agression restée fameuse, à quelques kilomètres de Melun, sur le Courrier de Lyon. Le conducteur et le postillon furent assassinés. Le scenario est toujours le même : entre deux relais, arrêt brutal, irruption de vauriens hérissés de pistolets à l'intérieur, tandis que des complices, à l'extérieur, tenaient le conducteur en respect. On rafle tout ce qu'on peut et on disparaît dans la nuit après quelques grossières invectives. Il ne faut cependant pas exagérer cette insécurité des routes. Elle ne fut ni générale ni continue. Mais il y eut des périodes plus agitées que d'autres.

Un des sujets les plus importants, en ces voyages prolongés, c'est évidemment la question de la table et de la chambre d'hôtel. Sur ce dernier point, les témoignages sont pessimistes. Les chambres sont souvent mal tenues et les lits infestés d'insectes agressifs. Souvent on n'a pas une chambre à soi seul. Il faut s'accommoder de chambres à plusieurs, ce qui est bien désagréable. Pour la table, dans l'ensemble, il semble que les plaintes soient moins vives. Les repas sont abondants, les plats variés et nombreux. Un témoin des plus sérieux est l'anglais Arthur Young, qui voyagea à travers toute la France durant les trois années qui précédèrent la Révolution. Il dit bien du mal des auberges françaises, quand il parle de « murs de boue tendus de toiles d'araignées », — d' « exécrable réceptacle de saleté, de vermine, d'impudence, de vol » ou encore de « cloaque dont un porc anglais (*sic*) ne voudrait pas ». Mais il avoue que, dans l'ensemble, les auberges de France sont supérieures à celles d'Angleterre !

Un voyageur russe, l'historien Karamzine (1765-1826), est beaucoup plus élogieux pour nos auberges. Il vante leurs chambres très propres, avec un feu clair dans la cheminée, un souper composé de six ou sept plats, sans parler du dessert. Le dîner de Karamzine lui coûtait 3 livres et dix sous. On comprend qu'à ce prix il fût bien soigné. Il signale que dans toutes les villes, à l'arrêt de la voiture, les passagers étaient « assaillis par une douzaine de femmes tenant auberge, qui toutes veulent emmener chez elles d'aussi aimables voyageurs, chacune disant qu'elle a tout ce qu'on peut désirer de meilleur en potage, ragoût, vin et dessert ! »

Parmi les grands voyageurs du passé, il faut nommer Montaigne, mais il voyageait en grand seigneur, posément, voulant tout voir, revenant sur ses pas au besoin, s'il a oublié quelque chose. Et cela n'était pas à la portée de tout le monde.

Ce qui n'est pas non plus à la portée de tout le monde, de notre temps, c'est un voyage dans la Lune. Là du moins, on ne peut espérer trouver bonne table et bonne chambre à coucher !

VI

Les premières leçons de l'affaire congolaise

Nous entendons tous les jours parler du Congo. Il est probable que cela va continuer quelque temps encore. Dans notre Causerie du 4 août dernier, écrite avant la Révolution congolaise, nous laissions entrevoir les difficultés qui allaient peut-être assaillir le nouvel Etat. Elles ont été plus promptes et plus violentes que l'on ne pouvait s'y attendre, parce que le Congo est devenu une « pomme de discorde » entre l'est et l'ouest. La première leçon à tirer des faits est celle-ci, déjà connue : il ne peut rien se produire dans tout l'univers sans que les rivalités entre l'est et l'ouest, ou plus exactement entre les pays de liberté et les pays d'esclavage totalitaire sous la « férule communiste », ne s'en emparent et ne viennent s'y affronter, s'y menacer, s'y injurier.

Une seconde leçon, toute proche de la première, a été fort bien exposée par A. P. dans la *Revue de l'Action populaire* de septembre-octobre 1960, sous le titre *Les Nations-Unies à l'Epreuve*. Dans le danger que courait le monde, en raison des événements du Congo, dont les troubles risquaient d'entraîner à brève échéance des interventions étrangères qui pouvaient dégénérer en guerre mondiale atomique, un secours opportun nous est venu de l'O.N.U. Bien des fois, on a mis en relief les insuffisances de cet organisme. Le général de Gaulle ne parle qu'avec commisération des « Nations *dites* unies ». Pourtant, c'est l'O.N.U., incontestablement, qui a contenu les périls qui nous menaçaient par son action au Congo.

« Souvent on la juge sévèrement, parce que, non sans irréalisme, on en méconnaît la nature. »

Il est certain que l'O.N.U. n'a pas toute l'efficacité ni toute l'impartialité que l'on pourrait désirer. Les débats orageux qui s'y sont déroulés et s'y poursuivent encore à l'heure où ceci est écrit, donnent bien l'idée non d'un tribunal suprême dans lequel s'exprimerait la « sagesse humaine », mais d'une assemblée politique, dégénérant parfois en cirque plus ou moins grotesque et en théâtre de propagande aussi vaine que grossière. L'O.N.U. en principe réunit toutes les nations de la terre. En fait, il en manque au moins une, la Chine populaire, la plus énorme de toutes, puisque, dans son sein, on trouve un quart de la population planétaire. Mais toutes ces nations n'y ont pas le même poids. Il y a les « grands » qui sont d'office membres du Conseil de sécurité. Et il y a les « petits » dont le suffrage ne compte que dans les Assemblées générales. Même dans ces dernières, les nations ne votent pas en vertu de principes de justice et de vérité, mais dans la ligne de leurs engagements et de leurs intérêts particuliers. Tous les Etats communistes forment un bloc unifié. Les Etats afro-asiatiques ont des affinités qui les guident et les enchaînent dans leurs votes. Les Etats d'Amérique latine forment aussi un groupe à part. Les « grands » eux-mêmes tiennent compte des tendances de leur clientèle et leurs jugements en sont grandement influencés. On l'a bien vu à la manière indigne dont la Belgique a été malmenée dans l'affaire congolaise ! L'O.N.U. est donc travaillée par toutes les passions qui divisent notre terre. Comme le dit A. P., dans l'article cité :

« Il est difficile aux Nations-Unies de dépasser les limites que trace aujourd'hui à notre société politique internationale l'opposition des deux blocs. »

Il n'en reste pas moins que l'O.N.U., par son intervention rapide et opportune, par son action calmante et ses promesses d'aide technique et économique au malheureux Congo, a joué un rôle bienfaisant. Il suffit de constater la colère impuissante que ce résultat a provoqué chez M. K., et de voir comment l'O.N.U. a réagi à ses injustes critiques contre M. « H. », pour être certain que le monde a tout de même, dans l'O.N.U. une sauvegarde et un gage de paix non négligeable. M. K. aura réussi, tout à l'inverse de ce qu'il pensait sûrement, à conférer à l'O.N.U. un prestige dont nous bénéficierons tous.

Une troisième leçon à tirer de l'affaire congolaise, s'ajoutant à toutes les discussions internationales antérieures, est celle que Winston Chur-

chill exprimait, à la Chambre des Communes, dans un de ses derniers discours, le 1er mars 1955 :

« Nous approchons d'un temps où la sécurité sera fille de la terreur et où la survie de l'homme sera sœur jumelle de l'anéantissement. »

Pour mieux comprendre la *Crise congolaise,* il sera bon de lire aussi, dans la *Revue de Paris* d'octobre 1960, l'article de Fernand Van Langenhove. On y verra la preuve de la bienfaisance de la « colonisation belge » dans ce pays. Le Congo était il y a moins d'un siècle le pays le plus arriéré du monde. Stanley l'appelait *darkest Africa* — l'Afrique la plus sombre. Dans d'immenses régions les populations, ravagées par l'esclavagisme arabe, qu'on ne dénoncera jamais assez et qui n'a pas disparu, étaient décimées et désintégrées. Là vivaient de petites communautés éparses, ennemies les unes des autres et sans cesse en guerre, n'ayant jamais connu la civilisation, ignorant non seulement l'écriture, mais la charrue, la roue, le transport à dos d'animal, et pratiquant le fétichisme, les sacrifices humains, l'anthropophagie. Le pays était insalubre et d'accès difficile, le climat meurtrier, les maladies endémiques, l'alimentation incertaine.

La Belgique a été la bienfaitrice insigne de cet immense pays. Elle est abreuvée d'injures imméritées, par l'ingratitude de ceux-là même qu'elle a tirés de l'abîme de la sauvagerie. Elle préparait ces peuples à l'indépendance. Elle croyait avoir le temps de former les cadres indispensables. L'Eglise avait ouvert les voies, par ses missionnaires, ses fondations de séminaires, ses ordinations de prêtres indigènes aboutissant au sacre de plusieurs évêques noirs, actuellement quatre au Congo et deux en Ruanda-Urundi. Mais les événements se sont précipités. Les quelques individus qui se sentaient capables de diriger, sans calculer leur insuffisance numérique, se sont montrés les plus impatients et les plus imprudents. Ils ont déchaîné leurs compatriotes d'abord, puis toutes les forces internationales appelées « anticolonialistes », au point qu'il a fallu accorder à ce pays une indépendance mal préparée et dont il n'était pas digne encore. Un agitateur ambitieux et violent portera dans l'histoire la responsabilité de la catastrophe dans laquelle le Congo se débat encore. Le mot « indépendance » a acquis une telle résonance, aussi bien en Asie qu'en Afrique, qu'il a provoqué des remous dont l'on n'a pas été toujours maître. C'est une fièvre qui passe sur l'univers. Et ce qu'il y a de plus agaçant pour l'observateur impartial, c'est que ce sont les peuples les plus coupables de « colonialisme » — tels que la Russie, tenant sous le joug, par personnes interposées, la Pologne, la Tchéco-Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie ou la Chine coupable de génocide à l'égard du Tibet — qui osent crier le plus fort contre les ci-devant peuples « colonisateurs », sans lesquels tant de peuples africains ou asiatiques croupiraient encore dans leur barbarie.

VII
Réunions œcuméniques

Pendant que les « nations *dites* unies » se divisent, s'opposent, se menacent, que devient l'unité chrétienne, que les siècles passés ont mise si mal en point, et qui cherche, de nos jours, laborieusement, à se reconstituer ? Dans les *Etudes* d'octobre 1960, le P. Robert Rouquette, qui traite d'une manière si intéressante de l'*Actualité religieuse,* a un sous-titre ainsi libellé : *Réunions œcuméniques.*

Il commence par préciser, en note, que « le mot d'*œcuménisme* est amphibologique aujourd'hui ». En effet, en soi et au sens premier il signifie l'universalité de l'Eglise catholique. Mais on l'emploie aussi, comme adjectif, pour qualifier les rencontres entre théologiens catholiques et non catholiques. Et enfin, il s'applique couramment à ce vaste mouvement de recherche de l'unité qui, depuis cinquante ans, inspire la plupart des Eglises protestantes et une partie de l'Eglise dite orthodoxe. Dans ce dernier sens, il existe un « Conseil œcuménique des Eglises ». Et, quand il parle des « réunions œcuméniques », c'est dans ce troisième et dernier sens que le P. Rouquette veut le prendre.

Or, cet été d'importantes réunions œcuméniques ont eu lieu. L'une d'entre elles, pourtant, celle qui devait grouper toutes les Eglises orthodoxes à Rhodes a été renvoyée *sine die,* « à cause des difficultés insurmontables, auxquelles, dit-on, le patriarcat de Moscou ne serait pas étranger ». Et justement, dans cette réunion manquée, l'Eglise orthodoxe devait fixer sa position en face de l'appel lancé par le pape Jean XXIII, vers l'unité à propos du prochain Concile.

Par contre, il y a eu une réunion d'exceptionnelle importance du Comité central du Conseil œcuménique des Eglises, en Ecosse, à St-Andrews, du 16 au 24 août. On y célébrait le cinquantenaire des mouvements « œcuméniques », qui avaient pris naissance à Edimbourg, en 1910.

Que s'est-il dit à cette réunion ? On le saura quand l'*Ecumenical Review* l'aura dit. Mais le secrétaire général du Conseil a publié un petit livre, traduit cette année même (Labor et Fides, Genève): *Les exigences de notre vocation commune.* L'auteur en est M. Visser't-Hooft. Le P. Rouquette n'hésite pas à voir dans ce petit livre un « progrès dans la conception même de l'unité que cherchent les Eglises membres du Conseil œcuménique ».

Le grand péril, en effet, pour ce mouvement, était de s'arrêter à mi-chemin, à mi-côte, pour ainsi dire, en adoptant *ne varietur* une solution fallacieuse, telle que celle des Eglises aux branches multiples et équivalentes.

En fait, depuis la réunion de Toronto, en 1950, on avait l'impression que le Conseil était arrivé à un point mort. Le mouvement œcuménique, fermant les yeux sur les divergences doctrinales et liturgiques, n'envisageant pas même l'intercommunion, semblait vouloir s'en tenir à ce résultat considérable certes, mais combien incomplet : un « vouloir-demeurer-ensemble ». Evidemment, c'était un progrès par rapport à l'émiettement antérieur des Eglises protestantes et à l'hostilité déclarée qui les opposait les unes aux autres. Plus de condamnation, plus d'hostilité : ce « vouloir-demeurer-ensemble » était dans l'histoire du protestantisme une nouveauté révolutionnaire et encourageante.

Mais est-ce bien là « l'unité voulue par le Christ » ? Le petit livre de M. Visser't-Hooft

s'élève contre cette pensée et il en montre le péril. Il affirme que le mouvement œcuménique n'aura pas rempli sa tâche aussi longtemps qu'il s'en tiendra à la méthode du « comme-si » : méthode qui consiste à agir « comme si » on était d'accord, « sans chercher ensemble ce qui fonde notre action, ...sans chercher l'accord quant au contenu » de la foi chrétienne.

Cette méthode a eu son utilité. Mais elle ne pouvait être que provisoire. Il est impossible d'en rester là. Le Conseil œcuménique ne peut absolument pas se considérer comme une Eglise mondiale, mais seulement comme « une phase transitoire sur la route de la désunion à l'unité. »

« La vraie question, conclut courageusement M. Visser't-Hooft, c'est donc de savoir comment notre unité actuelle se développera en l'unité normale selon la Bible. *Nous n'y avons guère, jusqu'à maintenant, fait attention.* »

Il est clair que la véritable unité exige l'unité de gouvernement, l'unité de doctrine, l'unité intersacramentelle.

Le problème est donc nettement posé par le petit livre en question. Comment peut-on tendre au but ultime, à une pleine communion sacramentelle, à une souple unité dogmatique et organique ?

M. Visser t'Hooft sait déjà fort bien que ce n'est pas là l'unité. Nous ne serons pas étonnés qu'il ne semble pas encore très bien savoir ce qu'elle est. Il esquisse en effet des voies, des moyens, des tentatives, qu'il désigne par ces mots : témoignage, service, communion en Christ. Il est à craindre que cela ne dépasse pas nettement la méthode du « comme-si ». On n'est pas d'accord en effet sur le message dont il faut témoigner, sur l'éthique qui commande le service, sur la nature des relations de Dieu à l'homme et sur les moyens d'établir la relation de l'homme à Dieu.

Mais ce qui serait étonnant, c'est que de telles incertitudes ne se trouvent pas en ces tâtonnements si émouvants vers l'unité. Ce qui importe c'est que M. Visser't-Hooft affirme que le mouvement œcuménique

« consiste exclusivement en un effort pour parvenir ensemble à la *même* compréhension de la vérité qui est en Jésus-Christ. »

Si ces vues sont bien personnelles à M. Visser't-Hooft, elles n'en ont pas moins influé discrètement sur la session de St-Andrews. On y a fait un pas en avant, dans l'affirmation commune. Lors d'une session précédente, l'archevêque de Cantorbéry avait été jusqu'à déclarer que poser le problème trinitaire serait ouvrir la boîte de Pandore. Mais à St-Andrews, le Conseil a proposé qu'à la base doctrinale fixée à Amsterdam en 1948, soit substituée une formulation *explicitement trinitaire* et scripturaire.

Il y a là un progrès considérable. Les unitariens sont par le fait même écartés. On a présenté aussi d'intéressants rapports sur la liberté religieuse et sur la tolérance, dans lesquels on s'est rapproché sensiblement des positions catholiques : tolérance des personnes et intolérance des doctrines. M. Visser't-Hooft proclame que le Conseil œcuménique ne veut pas être un autre catholicisme ni un anticatholicisme, et il accueille avec faveur la nouvelle de la création d'une commission vaticane pour les relations avec les autres Eglises. Le secrétaire de cette commission assistait, du reste, à la réunion de St-Andrews. Ainsi, sous l'impulsion du pape, se dessine une détente des relations entre la Rome officielle et les dirigeants œcuméniques. Sans doute, une incompatibilité radicale subsiste entre les conceptions fondamentales de l'Eglise et de sa fonction et les Eglises issues de la Réforme, et même entre ces Eglises elles-mêmes. Cette fraternité chrétienne n'en reste pas moins un fait de la plus haute importance et plus que jamais la prière s'impose pour la réunion des Eglises.

VIII
Réveil de l'océanographie

L'Unesco a provoqué, en juillet dernier, une conférence internationale sur les recherches océanographiques. René Sudre nous en parle dans *La Revue des Deux-Mondes* du 1er octobre 1960, sous le titre : *Le réveil de l'Océanographie.*

L'un des aspects les plus nouveaux de cette science, aspect encore méconnu, c'est l'importance énorme de l'Océan, pour la nourriture des hommes, dans les décades prochaines. Dès maintenant, nous savons que les deux tiers des humains ne mangent pas à leur faim. Dans 40 ans, il y aura plus de 3 milliards d'hommes et il faudra les nourrir. Or, les océans ont une superficie deux fois et demie plus grande que les continents et la vie y grouille, comportant une fabrication incessante de protéines. Si on consacrait au problème de l'alimentation les sommes immenses que certains pays, par pure propagande et débauche d'imaginations, consacrent aux voyages astronautiques, il est sûr que les humains y gagneraient beaucoup dans leur lutte contre la faim, ainsi que Daniel-Rops le faisait ressortir avec force dans une récente étude.

Or, on ne s'occupe pas assez des océans et de leurs ressources. A la Conférence de Copenhague une des plaintes majeures a été le manque d'océanographes. Sous la présidence de l'ambassadeur japonais Matsui, assisté du professeur français Pérès, le vœu qui a été émis à l'unanimité ressemblait à un cri d'alarme. On y demandait que les Universités consacrent plus de chaires aux choses de l'Océan et forment un plus grand nombre de spécialistes en ce domaine. L'Unesco se charge de présenter ce vœu aux gouvernements en insistant sur ce point qu'il y a là un secteur où les vocations nouvelles trouveront largement de l'emploi. Au surplus, cette science des océans, est faite pour tenter les imaginations et flatter le goût de l'aventure.

La réunion de Copenhague avait rassemblé des savants de 34 pays. Son but était d' « internationaliser les sciences de la mer ». Il fut décidé de créer une commission, pour novembre - décembre 1960 ; elle devrait

« acquérir de meilleures connaissances sur la nature des océans et d'apprendre à utiliser leurs ressources, grâce à la collaboration de tous les Etats. »

Il est probable que les fruits de telles études auront des résultats plus importants pour l'humanité que les voyages dans la Lune ou vers Mars.

On va donc créer un secrétariat permanent, qui siègera à l'Unesco, et un Bureau d'océanographie qui attribuera des bourses aux étudiants et aura à sa disposition un bateau spécialisé.

Mais ce qui est encore plus pressant, pour les océanographes, c'est l'appel qu'ils veulent faire et qu'ils font contre le péril de l'empoisonnement des océans par les progrès de l'industrie nucléaire. Nous avons déjà signalé ce grave problème. Une opération d'immersion de déchets nucléaires s'opère entre le continent français et la Corse, pour les déchets de Marcoule. En Angleterre, on continue à rejeter les résidus atomiques dans la Manche et la mer d'Irlande. Dans un article publié par le *Courrier de l'Unesco,* M. Georges Tait confirme qu'il faut, à tout prix, renoncer à cette pratique d'enfouir les déchets nucléaires dans les abysses maritimes. Sa raison est que les récipients se disloquent et que les produits nocifs sont entraînés par les courants sous-marins. Dès lors, ces produits entrent dans l'intense circuit de lutte pour la vie, dont les mers sont le théâtre. A la fin, ce seront sûrement les poissons de surface — ceux que nous mangeons — qui seront contaminés. Et notre connaissance des questions océanographiques n'est pas assez profonde encore pour mesurer toute l'étendue du péril.

Ajoutons que les déchets nucléaires ne sont pas seuls en jeu, car les déchets industriels et les résidus urbains de toute nature qui sont déversés dans les fleuves et se dirigent ainsi vers les mers sont de plus en plus nombreux et nocifs, surtout depuis que les combustibles liquides sont entrés en usage.

Pour l'étude des océans, un certain nombre de grands spécialistes ont créé des instruments nouveaux. Pour les profondeurs moyennes, allant jusqu'à 4.000 mètres, on a les bathyscaphes Piccard, dont l'un, le FNRS 3, appartient à la marine française, tandis que l'autre, le *Trieste* italien, a été acquis et amélioré par les U.S.A.

Renforcé, le *Trieste* a pu descendre, le 23 janvier 1960, à une profondeur de plus de 10.000 mètres, dans l'une des fosses maritimes les plus profondes, celle des Mariannes. En 1950, le *Galathea,* navire danois, réussit à draguer un fonds marin de 12.000 mètres, autour des îles Philippines. Et ce ne fut pas sans surprise que l'on ramena de ces profondeurs soumises à des pressions énormes des êtres vivants, un crustacé, un ver, des anémones de mer, des concombres de mer, des bactéries.

En France, c'est surtout le *Calypso,* le navire du Dr Cousteau, qui a fait du bon travail. Cousteau a fait construire ce qu'il appelle une « soucoupe plongeante ». C'est une sorte de petit sous-marin rond, à deux places, que le *Calypso* peut embarquer dans sa cale, et qui peut descendre dans la mer, jusqu'à 300 mètres de profondeur, c'est-à-dire aux limites de la « couche crépusculaire », celle où la lumière pénètre encore, et qui peut rester immergé pendant douze heures. Déjà cet appareil a donné des résultats appréciables.

Le navire que va posséder l'Unesco arborera le pavillon des Nations-Unies. Il se propose d'explorer le moins connu des Océans, l'Océan indien qui occupe le septième des surfaces océaniques. D'autres navires, nationaux ceux-là, se joindront à lui. Il s'agit de dresser des cartes « bathymétriques », pour mettre au point la topographie sous-marine. On sait qu'il y a dans les océans des montagnes, des vallées profondes, des volcans même. Les sondages se font par des faisceaux verticaux d'ultrasons, dont on enregistre les échos. Cette méthode, plus commode et plus rapide que celle des sondes directes, donne des résultats précis jusqu'à 10.000 mètres. Il faut toutefois l'employer avec des corrections diverses, car la vitesse du son dans l'eau de mer varie avec la température et le degré de salinité. L'Atlantique, par exemple, est beaucoup plus salé que le Pacifique, en raison de la Méditerranée, dont la salinité est accrue par l'évaporation solaire.

Pour connaître la nature des fonds océaniques, on utilise des sondes spéciales qui s'enfoncent dans le plancher rocheux et en retirent des « carottes » ayant jusqu'à 20 mètres de longueur. On peut alors étudier la nature géologique des terrains ainsi explorés. En déterminant l'âge des couches sédimentaires, par le carbone 14, on obtient de précieux renseignements sur le climat de la terre aux âges révolus et ces données confirment ce que l'on savait des avances et retraits des glaciers de jadis.

Ces indications sommaires suffisent à indiquer tout ce qu'il y a de passionnant dans la science océanographique. La Conférence de Copenhague a donné la preuve qu'il y a dans cette science des aspects qui intéressent au plus haut point l'avenir de l'humanité. La lutte contre la faim est peut-être ce qu'il y a actuellement de plus urgent.

IX

La Saint-Napoléon

C'est un assez curieux problème qui se pose autour de la Saint-Napoléon. Il est abordé dans le *Miroir de l'Histoire* de septembre 1960, par Michel Sicard, sous ce titre même.

Quand Napoléon eut obtenu du pape Pie VII qu'il fît le voyage de Paris pour le sacrer, la question se posa immédiatement de trouver un patron pour le nouveau régime. C'était l'une des idées de Napoléon qu'on ne fait rien de solide, de populaire, de durable, sans la religion. Il voulait donc une fête et il chargea Portalis de s'occuper de la chose. Il avait songé à faire de la saint Charlemagne, dont il se prétendait le successeur lointain, cette fête tant désirée. Portalis, après un diligent examen rendit son verdict en novembre 1804, peu de semaines avant le sacre. Il y avait, disait-il, des objections contre Charlemagne. En premier lieu, il avait été canonisé, par complaisance pour Frédéric Barberousse, par l'antipape Pascal III, suscité contre le pape Alexandre III par Frédéric lui-même. Et justement, Alexandre III s'empressa de réserver au pape, c'est-à-dire à lui-même et à ses successeurs, les canonisations qui, jusque-là, étaient prononcées par les évêques, souvent sous la pression de la « *vox populi* ». A vrai dire, après la chute de l'antipape, il n'y eut pas d'annulation de la canonisation de Charlemagne, par Rome, mais un doute subsistait. Portalis constatait que la fête de Charlemagne avait peu à peu perdu de son importance, que M. de Vintimille, archevêque de Paris, l'avait supprimée en révisant le bréviaire

de Paris au XVIIIe siècle. Tout juste célébrait-on la Saint-Charlemagne au collège de Navarre en 1790, mais c'était une fête scolaire surtout.

Pour ces raisons la fête de Charlemagne fut abandonnée. Après Austerlitz, en décembre 1805, le Tribunat souleva de nouveau la question d'une fête nationale qui serait perpétuelle. Mais le 4 janvier 1806, alors que l'on venait d'abandonner le calendrier révolutionnaire, pour revenir au grégorien, Portalis suggéra une fête de saint Napoléon. Il déposait, le 12 février un rapport en ce sens, au Conseil des ministres. Et il posait trois principes :

1° placer la fête en une saison commode pour tous, ce qui excluait le 2 décembre, anniversaire d'Austerlitz ; 2° rattacher la fête à un passé pour ne pas troubler les usages populaires ; 3° tâcher d'effacer par la fête nouvelle les souvenirs du régime antérieur.

Et comme le 15 août rappelait le Vœu de Louis XIII, il proposait pour en effacer le souvenir d'en garder la solennité, mais en y mettant le souvenir de l'empereur. Justement, il était notoire que l'empereur était né à Ajaccio, le 15 août 1769.

Là-dessus, Napoléon décida d'accepter le 15 août comme fête du nouveau régime, et d'en faire la Saint-Napoléon.

Une seule difficulté subsistait : existait-il vraiment un saint Napoléon ? L'empereur n'en doutait pas. Son argument, sur ce point, était très simple. Il avait reçu ce nom au baptême. Le nom se rencontrait chez d'autres que lui en Italie. Or, on ne donne au baptême que des noms de saints. Donc, il devait y avoir un saint Napoléon. Lors de sa confirmation, à l'évêque qui l'interrogeait le jeune Bonaparte avait déjà donné cette réponse et il avait ajouté qu'il y avait plus de saints au ciel que dans les 365 jours du calendrier. On connaissait de fait, en histoire, des Orsini, des Torriani, qui avaient porté ce prénom. A Rome, à Pise, en Toscane, à Gênes, Venise, Padoue, Milan, ce prénom était en usage.

Il y avait donc un saint de ce nom. Mais qui était-il ? qu'avait-il fait ? quand avait-il vécu ? Nul n'en savait rien et nul n'en sait rien encore de nos jours. Un évêque (celui de Tournai) décida qu'il avait été *confesseur-pontife*. Mais il avait pris cela sous son bonnet ou sous sa mitre. Le légat Caprara fit mieux. Il identifia Napoléon à un martyr peu connu, signalé au 2 mai, dans les martyrologes, sous le nom de *Neopolus* ou *Neopolis.* Dans la leçon du second nocturne que Caprara proposa, on lisait ces lignes :

« Parmi ceux à qui la prison tint lieu d'arène, les martyrologes et les anciens écrivains parlent de Neopolis ou Neopolus qui, d'après la manière de prononcer qui s'introduisit en Italie au Moyen Age, fut appelé *Napoleo* et est encore nommé vulgairement en italien moderne *Napoleone*.

Où avait-on pris ce Neopolis ou Neopolus, dont Caprara affirmait, non sans un peu d'audace, que son nom était devenu Napoleone, en italien ? Dans deux manuscrits du martyrologe dit hiéronymien, bien qu'il n'ait rien à voir avec S. Jérôme. On y lisait en effet : « A Alexandrie, Saturnin avec son compagnon Neopolis. » Mais le martyrologe romain a transporté cette mention d'Alexandrie à Rome.

La critique moderne aurait deux objections contre cette mention : 1° ce Néopolis a-t-il bien existé ? — 2° s'il a existé réellement, est-il exact que son nom soit devenu Napoléon ?

Mais l'empereur n'en chercha pas si long. Dès que Portalis lui eut présenté la leçon suggérée par Caprara, pour le saint en question, en plaçant la fête au 15 août, au lieu du 2 mai, il l'adopta et chargea son ministre d'en informer les évêques.

Ils acceptèrent, dans l'ensemble — mais pas tous — la fête proposée. Dans les premiers jours d'août 1806, parurent les premiers mandements à ce sujet. Quelques-uns étaient enthousiastes. Michel de Pidoll, évêque du Mans, chantait la louange de « l'illustre martyr, saint Napoléon, patron de ce grand Prince ». L'évêque de Liège, Jean Zaepffel montrait un peu d'étonnement :

« Dès le troisième siècle de l'ère chrétienne, disait son texte, saint Napoléon signala sa foi par le martyre : *son triomphe et son nom nous étaient à peine connus.* »

Cette dernière ligne était un aveu ! Beaucoup d'évêques se bornèrent à ordonner la célébration de la fête, en concurernce avec celle de l'Assomption de la Vierge, au 15 août, sans dire un seul mot d'un saint si nouvellement découvert.

Quand arriva le grand jour, la procession traditionnelle du 15 août, dite du Vœu de Louis XIII, fut honorée d'un concours inusité de hauts fonctionnaires. On y vit les préfets, les généraux, le peuple chantant la gloire d'un Napoléon, dont on ne précisait pas s'il s'agissait d'un martyr antique et ignoré, ou de l'Empereur en personne. Portalis, dans un rapport, put signaler comme particulièrement remarquables les cérémonies qui s'étaient déroulées à Troyes, Gand, Alençon et Metz.

Le vendredi 15 août, l'Empereur recevait à son grand lever les princes, ministres, officiers et grands officiers de la couronne, puis le Sénat, le Conseil d'Etat, le Tribunat, la Cour de Cassation, le Conseil départemental, enfin le gouverneur de Paris. A dix heures, se présenta le Corps diplomatique, dans les rangs duquel se trouvait le jeune comte de Metternich. Napoléon et Joséphine allèrent ensuite assister à une grand'messe pontificale, célébrée à Notre-Dame, par le cardinal Fesch, grand-aumônier de la Cour. Après la bénédiction papale, on chanta le *Te Deum.* Ce fut ainsi que la Saint-Napoléon prit place, en 1806, parmi les fêtes impériales. Le conseil de Plaisance en Italie votait bientôt l'érection d'une statue du saint dans sa cathédrale. Un chanoine du lieu composait une inscription à *Napoleo Augustus.* L'évêque de Verceil allait processionner dans la montagne, entouré de musiciens et de cent gardes nationaux.

Survint la chute de l'Empire. Une ordonnance royale, en date du 16 juillet 1814, annulait le décret du 19 février 1806, qui avait institué la fête de Saint-Napoléon. Le seul vestige qui en resta, c'est que la fête du 15 août, mais avec la procession du Vœu de Louis XIII, devint fête concordataire, chômée, comme l'Ascension, la Toussaint et Noël. La Saint-Napoléon avait toutefois été rétablie, en 1852, lors de l'avènement du second

Empire. Napoléon III s'arrangea simplement pour que l'on parlât peu de l'anniversaire de la naissance de Napoléon Ier et davantage du saint qui était son patron à lui aussi, et qu'on identifiait à Neopolis. En 1870, on oublia de fêter le saint. C'était la guerre et l'on avait d'autres soucis. La Saint-Napoléon a disparu depuis lors.

X
La lutte contre le paludisme

Nous changeons totalement de sujet, en ouvrant la *Civiltà cattolica* du 17 septembre 1960, pour y prendre un article du R. P. Bosio, S. J., intitulé en italien : *La maladie la plus répandue et la plus coûteuse : la malaria.*

C'est ce que nous appelons le *paludisme,* ce dont nos ancêtres parlaient si souvent sous les noms de « fièvre tierce » ou « fièvre quarte ». On sait que Fausto Coppi en a été récemment victime, ce qui a fait couler beaucoup d'encre. Ce qu'on sait moins peut-être, c'est que cette maladie, en grande partie vaincue chez nous et même en Italie, où elle fut longtemps un fléau national, continue de donner de grands soucis à l'O.M.S., c'est-à-dire à l'Organisation mondiale de la Santé.

C'est une maladie extrêmement répandue et qui présente des aspects encore mal connus de la science médicale. Sur une population planétaire dépassant deux milliards et demi d'humains, on estime que plus d'un milliardl vivent dans des zones paludéennes, où le danger de la maladie est constant. Elle frappe chaque année au moins 200 millions d'individus, et cause 2 millions de décès. Et encore nous avons fait des progrès, car en 1933, on estimait les paludéens à 600 millions. Mais la diminution n'a affecté que certains pays, comme l'Italie ; dans beaucoup d'autres, aucune amélioration ne s'est encore manifestée. L'Afrique seule, qui est aujourd'hui en vedette, compte, sur un total de 150 millions d'habitants, 130 millions vivant sous la menace habituelle de la malaria. C'est la maladie la plus répandue dans l'univers, et c'est aussi la plus coûteuse, en ce sens qu'elle occasionne 130 millions de journées de travail perdues en Inde, 4 millions au Mexique, plus de 9 millions en Thaïlande. Et encore on suppose que chaque malade n'a qu'une crise par an, et ne perd que six jours de travail.

L'O.M.S. a donc résolu d'engager une campagne gigantesque contre le paludisme, dans tout l'univers. En Italie, de 1947 à 1953, une campagne analogue a donné les plus brillants résultats. On voudrait étendre les opérations. Ce sera la plus colossale bataille de l'histoire médicale, avec une dépense évaluée à beaucoup plus de 12 millions de dollars par an.

Mais qu'est-ce donc que le paludisme ?

On croit communément que le grand ennemi est ici le moustique, dont le vrombissement nous empêche parfois de dormir. Il est vrai que le moustique pourrait se plaindre à son tour de ce que cette maladie qu'il contracte en piquant un paludéen lui est très contraire. En fait, le moustique, et encore pas tous les moustiques, n'est qu'un véhicule de la maladie. Elle est causée par un parasite appelé *Plasmodium,* dont on connaît quatre espèces spécialisées dans l'attaque contre l'homme : *P. vivax, P. falciparum, P. malariæ, P. ovale.* Chacune de ces espèces se subdivise en races. Ces races donnent des fièvres diverses, la tierce bénigne, la tirce maligne ou pernicieuse, la quarte, etc.

Le *Plasmodium* n'est véhiculé que par cette sorte de moustiques qu'on appelle *Anophèles,* dont il existe au surplus plusieurs espèces. Or, les Anophèles mâles ne vivent que de sucs végétaux et ne piquent jamais les animaux. C'est l'Anophèle femelle, qui, pour nourrir ses œufs, a besoin de ces éléments qu'elle ne trouve que dans le sang : peut-être la sérotonine et la nor-adrénaline.

L'Anophèle ne puise le microbe appelé Plasmodium que chez ceux qui en sont déjà malades. Et ce moustique le transporte chez des bien-portants, qui contractent ainsi la maladie. L'article que nous résumons expose, d'après les études de laboratoires, comment le Plasmodium, après avoir infecté l'anophèle, passe dans la salive brûlante qui provoque, à chaque piqûre de moustique, chez nous, une petite infection. Le Plasmodium passe donc dans l'animal ou l'homme piqué. Il y achève son évolution, entre dans le sang, y cause des troubles qui se traduisent par de la fièvre. Quand cette fièvre demande deux jours d'incubation, elle s'appelle fièvre tierce, et quand elle demande trois jours, c'est la fièvre quarte. Mais on ne sait absolument pas pourquoi elle demande l'un ou l'autre.

Le processus pathologique semble consister dans la destruction des globules rouges. On estime qu'à chaque accès de fièvre, il s'en détruit environ 200.000 par millimètre cube de sang et plus peut-être, ce qui provoque une anémie plus ou moins grave du malade. Mais ce n'est pas le seul dommage et peut-être même pas le plus grave. Les globules rouges, pleins de parasites paludéens perdent leur élasticité naturelle et ne sont plus en mesure de s'allonger pour traverser les vaisseaux capillaires. De là viennent des phénomènes de thrombose, qui conduisent à des atrophies locales, des nécroses, de la dégénérescence, par irrigation sanguine déficiente. Les accès de fièvre ne font que traduire ces ravages. L'organe qui est le plus touché est la rate. Alors qu'elle ne dépasse pas le poids normal de 200 grammes, elle grossit jusqu'à atteindre 800 grammes et, dans les cas graves, dépasse le kilo. La rate devient très fragile et inapte à remplir ses fonctions, qui consistent, entre autres choses, à produire des globules blancs chargés de détruire les globules rouges qui ne peuvent plus servir à la respiration.

La lutte contre la maladie est engagée sans retard par l'organisme lui-même, qui produit des anti-corps opposés au mal, mais qui n'arrive pas toujours à triompher de l'adversaire. La médecine essaie de lui venir en aide. Son arme principale depuis le XVIIe siècle fut la quinine, apportée à Rome et de là en Europe, par un missionnaire jésuite du Pérou, ce qui fit appeler ce médicament « poudre des jésuites ». La quinine est tirée de l'écorce du quinquina. Depuis 1944, on sait la fabriquer par méthode synthétique. Mais elle est en voie d'être détrônée par toute une gamme de médicaments nouveaux : la certune, la choloroquine, la paludrine, l'atébrine, etc. Ces remèdes sont parti-

culièrement efficaces contre le *Plasmodium falciparum*, qui est l'agent de la fièvre tierce maligne et éventuellement de la pernicieuse.

Mais il est une autre méthode à employer contre le paludisme, c'est la lutte contre les moustiques et spécialement contre les Anophèles. Or, cet insecte prospère du 60° parallèle boréal au 32° austral. Il est extrêmement prolifique, et il ne lui faut qu'une petite mare d'eau pour prospérer. Il semble impossible de l'exterminer sur toute la surface du globe. Mais on calcule que, région par région, on peut limiter son action, profiter de sa disparition régionale, pour y guérir les paludéens, ou attendre que les plus atteints soient morts. S'il n'y avait plus de paludéens, les anophèles pourraient se multiplier de nouveau. Leur fâcheuse musique serait désagréable, mais ils ne pourraient plus véhiculer la maladie !

Contre les moustiques, l'arme principale est le DTT, découvert en 1874, mais vérifié comme insecticide puissant, en 1936, par le prix Nobel P. Müller.

L'Unesco a pris en main la lutte contre le paludisme. Cela exigera des milliers d'équipes, des millions de tonnes de matériel, des centaines de millions de maisons à visiter, des centaines de millions d'échantillons de sang à examiner, des tonnes de médicaments à expédier par des milliers de camions, d'automobiles, d'ânes, de chameaux, d'éléphants, selon les pays. Ainsi parlait, en termes grandiloquents un article intitulé : *Un milliard deux cents millions d'hommes sont sous la menace*, dans *Le Courrier* d'avril 1960.

Voilà sans contredit une dépense utile pour le bien de l'humanité. On ne peut pas en dire autant de bien d'autres dépenses, comme on va le voir dans la section suivante.

XI

Remous à l'O. N. U.

Rarement une assemblée d'hommes a provoqué autant d'indignations, de déceptions, que l'assemblée de l'O.N.U. en cette année 1960. La radio et les journaux quotidiens nous ont assourdi les oreilles et ébloui la vue des exploits scandaleux de l'inimitable M. K. Si nous en parlons ici, c'est parce que l'un de nos lecteurs d'Amérique, dont nous avons eu déjà l'occasion de remercier les bons offices, nous a envoyé des coupures de journaux des U.S.A. en très grand nombre, et que dans ces coupure se reflètent des « haut-le-cœur » qu'il n'est pas possible de passer sous silence. Voici par exemple un éditorial daté de Washington, 30 septembre, et signé David Lawrence. Il s'intitule : *Hypocrisie accumulée à l'O.N.U.*

« Peut-être jamais une plus forte exhibition d'hypocrisie gouvernementale n'a pu être notée dans l'histoire des temps modernes, que dans les récentes sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies. »

Alors que le but proclamé par la charte de cette institution est uniquement « d'affirmer la foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine », on n'y a vu que des dictateurs venus de tous les points du globe, pour gesticuler, pérorer, vociférer, taper sur les tables, en se posant en défenseurs des droits de l'homme, alors qu'on sait qu'ils tiennent sous leur domination des dizaines de millions d'hommes auxquels ils refusent l'auto-détermination.

« Quinze dictateurs ou plus ont tenu la vedette — du grossier et non-civilisé Castro à l'exhibitionniste Khrouchtchew. Ces tyrans ont reçu à la télévision et dans les journaux tout l'espace et toute la publicité que les héros ont coutume de recevoir. Il n'y a aucun inconvénient à ce qu'on soit informé de leurs exploits, mais où donc se trouvait « l'égalité de temps » pour les champions de la liberté humaine, pour les orateurs qui peuvent exposer au public l'autre côté des controverses, au moins pour les pays dans lesquels la liberté de la presse existe encore ? Où sont les croisés de la force morale, dont l'énergie peut influer sur des millions de défenseurs de la liberté ? »

Le plus audacieux, ce furent les attaques de K. contre le « colonialisme » de l'Occident. Et on ne lui a pas assez dit à lui-même qu'il est le plus cruel des « colonialistes ». Même M. Mac-Millan, qui fit un vigoureux discours, n'osa pas insister sur ce point. Il parla bien de l'auto-détermination pour le peuple allemand, mais ne parla pas de la servitude des autres pays de l'Europe orientale. Quand on relit les articles de la Charte, il est impossible de ne pas être frappé des violations continuelles de cette Charte des Nations Unies par les pays communistes. C'est ce point qu'il conviendrait de mettre constamment au premier plan des discours prononcés contre la Russie. Le « colonialisme » russe a ceci de particulièrement cruel, il tient sous sa dépendance brutale des pays beaucoup plus avancés en civilisation que le sien. Les pays que K. accuse de « colonialisme », comme les Belges au Congo, ou la France en Algérie, ont cherché à élever des pays arriérés à la civilisation. La France, dans ses anciennes colonies, a accompli de tels travaux que ces colonies lui restent reconnaissantes et que plusieurs veulent se maintenir librement dans son orbite. La Russie, au contraire, garde dans sa sujétion de vieilles nations, plus civilisées qu'elle-même. Le colonialisme le plus inadmissible n'est-il pas celui qui rabaisse, qui amoindrit, qui humilie, qui ravale les peuples ? Le seul fait qu'on ne puisse plus les appeler que des « satellites » n'est-il pas révélateur ?

A la vérité, il ne semble pas que les discours de M. K. aient obtenu les résultats qu'il désirait. Il n'a pas obtenu chez les nouveaux Etats admis à l'O.N.U. tout le succès qu'il semblait se promettre.

« Curieux de coco », écrit en français, un journal de New-York, ce Khrouchtchew : il vient à New-York à seule fin d'enrôler sous sa bannière rouge les membres nouveaux et hésitants des Nations-Unies et il en profite pour se ridiculiser à leurs yeux. Il doit pourtant savoir que ceux qui ont cherché à prendre des mouches avec du vinaigre ont invariablement manqué leur coup. Tout ceci serait amusant, si l'issue de ce fracas n'était pas si terrifiante.

Un homme est sorti affermi de ces tumultueux débats, c'est le secrétaire-général de l'O.N.U. A plusieurs reprises, il a été l'objet des plus vives attaques de la part du premier russe. Chaque fois, il a relevé le gant, avec une rare habileté. Il a su attendre son heure, et quand il a pris la parole,

il l'a fait avec tant d'à-propos et de décision, qu'il a soulevé les applaudissements et les suffrages de tous ceux qui n'étaient pas dominés par la Russie.

Et pourtant nul ne nie que M. K. ne soit comme une force de la nature, quelque chose de mobile, de changeant, de tour à tour tragique et comique, de menaçant et de tentateur. Et comme on sait que toute sa tactique est calculée, que tout est chez lui ruse et ambition, on se demande quelle a pu être son idée de derrière la tête. En se rendant souverainement désagréable, en se révélant encombrant et agressif, il ne pouvait que rendre plus difficile l'admission de la Chine communiste à l'O.N.U. Chacun pouvait se dire : si à lui seul, il est si inquiétant, que serait-ce si on lui donnait, en dehors de ses satellites relativement négligeables, un émule tel que le président de la Chine communiste ? Et pourtant, il ne pouvait pas ne pas plaider cette cause. Il l'a plaidée en effet. Mais on dirait qu'il a tout fait pour qu'elle fût perdue d'avance et perdue par sa faute. Il en résulte que la question se pose de savoir si tout cela, toutes ces démonstrations n'étaient pas un écran pour un dessein plus subtil de la part de M. K. — Entre lui et la Chine il y a un conflit doctrinal, et ce conflit importe à la paix du monde. La Chine à l'O.N.U. serait un danger de plus. Pour M. K., ce serait une rivale d'influence. La Russie entend bien garder la direction du monde communiste. En dépit de ses menaces et de ses rodomontades, M. K. sait bien que la guerre ne serait pas payante pour lui et pour son pays. Et il ne dit pas comme la Chine : que nous importent des millions de morts ! Il en restera toujours assez chez nous pour avoir le dernier mot. Au fond, il est possible que, dans les desseins miséricordieux de la Providence, M. K., en retenant la Chine, soit le gardien de la paix mondiale !...

C'est bien de nouveau, ce que disait Churchill, que nous avons cité plus haut : « La sécurité sera fille de la terreur et la survie de l'homme sera sœur jumelle de l'anéantissement ! »

L. CRISTIANI.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

DOMICILE POUR UN MARIAGE

Q. — Lucie, âgée de 27 ans, dont les parents sont domiciliés à X., a, depuis un an, pris une chambre dans la ville voisine de Z, où elle travaille et demeure habituellement (elle y couche chaque soir), tout en venant régulièrement chez ses parents les jours où elle ne travaille pas.

Décidant de se marier, elle se présente pour le mariage civil à la mairie de X., où habitent ses parents et où elle-même est toujours inscrite sur les listes électorales. Quant au mariage religieux, le curé de Z. accepte de bénir son mariage dans sa propre église, sans demander l'autorisation du curé de X. ; il prétend que Lucie a acquis, au point de vue canonique, un domicile à Z., du fait qu'elle y occupe une chambre depuis un an.

Est-il exact que dans ce cas, Lucie pouvait être considérée comme domiciliée canoniquement dans un lieu différent de son domicile civil ?

R. — A l'ultime question posée par notre consultant, nous pouvons répondre d'*une façon générale* que le domicile canonique d'une personne, — disons mieux : d'un fidèle baptisé, — peut être différent de son domicile civil. La définition de l'un et de l'autre domicile est en effet différente. Mais pour répondre exactement au problème soulevé par le *cas concret* qui est exposé, diverses explications seront nécessaires.

1° Rappelons d'abord brièvement les notions canoniques de domicile et de quasi-domicile.

Aux termes du canon 92, pour acquérir un domicile dans un territoire (paroisse ou diocèse), il faut d'abord y demeurer (*commoratio*). Le Code canonique ne reconnaît donc pas le « domicile d'élection » admis par le Code civil (can. 111), alors même que l'intéressé ne s'y est jamais transporté [1].

Outre cette *commoratio* ou habitation fixe, le canon 92 exige une *autre* condition, laquelle peut se réaliser de deux manières : *a*) ou bien par l'*intention* de se fixer dans le territoire « pour toujours », si rien ne vient nous appeler ailleurs ; *b*) ou bien par une habitation effective de dix années complètes. (Même sans intention de se fixer pour toujours).

Pour l'acquisition du *quasi-domicile*, le processus juridique est identique ; seuls les délais sont différents. Une personne est quasi-domiciliée dans un lieu lorsqu'elle est venue y habiter, *ou bien* avec l'intention d'y demeurer la majeure partie de l'année (plus de six mois) ; *ou bien* quand, effectivement, elle y est demeurée pendant plus de six mois (indépendamment de toute intention).

Qu'il s'agisse du domicile ou du quasi-domicile, on notera que l'un et l'autre sont acquis *immédiatement* dès que la personne est arrivée dans le territoire *avec l'intention* de s'y fixer, si rien ne vient l'appeler ailleurs.

D'après ces notions, il est possible d'avoir deux domiciles « canoniques » : l'un « d'intention » où l'on a la volonté de se fixer pour toujours, ou bien que l'on conserve même si l'on en est éloigné ; un autre « de fait » résultant d'une habitation non voulue ni prévue, mais qui s'est prolongée durant dix ans révolus.

Il est plus difficile (mais pas absolument impossible) d'avoir deux quasi-domiciles : rarement en effet se rencontreront chez le même individu l'intention de demeurer dans un lieu durant la moitié de l'année et le fait d'habiter dans un autre lieu durant plus de six mois.

Rappelons enfin que le « propre » curé ou le « propre » Ordinaire est celui du domicile ou du quasi-domicile (can. 94), sauf s'il s'agit de l'*ordination* pour laquelle seul le domicile entre en con-

[1] Donc pour qu'un candidat à la cléricature choisisse son domicile (en vue de l'ordination) dans un diocèse autre que son diocèse d'origine, il est nécessaire qu'il se transporte dans ce diocèse. Il ne pourrait donc élire domicile dans le diocèse de Montréal ou de Tokio par un simple acte de volonté à distance...

sidération. Le mineur qui a dépassé l'âge de 7 ans peut acquérir un quasi-domicile propre, mais conserve obligatoirement le domicile de ses parents ou tuteurs. De même une femme conserve le domicile de son mari, tant qu'elle n'est pas légitimement séparée (can. 93).

2° L'article 102 du Code civil français définit le domicile : « le lieu où la personne a son *principal établissement* », c'est-à-dire le siège principal de sa demeure et le centre de ses intérêts ou affaires [2].

On voit par là que le droit français exclut le domicile « d'intention », accepté par le droit canonique. La question de savoir *où* un citoyen a fixé son *principal* établissement (dans le cas où il en aurait plusieurs) est une question de *fait*, qui, en cas de contestation, sera tranchée par les juges. Le droit français n'admet pas la pluralité de *domiciles* [3]. Et ce n'est pas le fait d'occuper une villa ou un château dans une commune rurale, d'y payer des impôts, d'y être électeur ou même d'y exercer des fonctions municipales, qui pourra prévaloir, pour la fixation du domicile, sur l'existence dans une ville, du principal établissement de l'intéressé.

Puisque un citoyen ne peut avoir plusieurs domiciles, l'acquisition d'un « nouveau » domicile fera nécessairement perdre le précédent. Mais l'art. 103 du Code civil précise que le « changement de domicile s'opère par l'habitation réelle dans un autre lieu, jointe à l'*intention* d'y fixer son principal établissement ». L'*intention* joue donc un rôle en cas de changement de domicile, et cette intention sera prouvée par une double déclaration faite par l'intéressée aussi bien à la municipalité du lieu qu'il quitte qu'à celle du lieu où il se transporte (art. 104). Mais parce que semblable déclaration est rarissime, l'article 105 a prévu sagement qu'à défaut de cette déclaration, la preuve de l'intention « dépendra des circonstances » [4].

Le fonctionnaire appelé à occuper un poste de façon temporaire ou révocable conservera son domicile antérieur, s'il n'a pas manifesté d'intention contraire (art. 106). S'il a accepté des fonctions conférées à vie, son domicile sera immédiatement transféré dans le lieu où il doit exercer ces fonctions (art. 107).

Nous arrêterons ici nos investigations théoriques dans les champs du droit canonique et du droit civil français. Elles sont suffisantes pour résoudre les questions posées par notre correspondant.

3° Reprenons point par point la consultation :

— *a*) Il n'est pas exact de prétendre (ainsi que l'a fait le curé de Z.) que Lucie a « acquis un *domicile* canonique à Z., du fait qu'elle y occupe une chambre *depuis un an* ». La vérité est qu'il faut *davantage* de temps... et aussi qu'il suffit d'un délai *moindre* pour acquérir un domicile canonique... Si Lucie, en s'installant à Z., a eu l'*intention* de s'y fixer pour toujours si rien ne vient l'appeler ailleurs, elle a acquis domicile le jour même de son installation. Si, au contraire, elle n'a pas eu cette intention, il lui faut une habitation prolongée durant dix années complètes... Ce qui n'est pas son cas.

— *b*) En revanche, elle a *certainement* acquis un « quasi-domicile » à Z., soit dès son arrivée si elle avait l'intention d'y rester plus de six mois, soit — à défaut de cette intention — après une habitation effective de six mois (or elle y est depuis un an).

— *c*) Si donc une incertitude peut subsister au sujet de l'acquisition par Lucie d'un domicile canonique à Z. [5], nous sommes assurés qu'elle y avait un *quasi-domicile*. Et nous sommes encore bien plus certains qu'elle y avait au moins la *menstrua commoratio*, requise par le canon 1097 comme un *minimum* d'attache.

— *d*) Au point de vue *civil*, Lucie était considérée comme ayant son domicile à X., puisqu'elle s'y est mariée devant l'officier d'état civil. Le fait d'avoir loué une chambre à Z., d'y travailler tous les jours ouvrables et d'y passer la nuit n'a pas été regardé comme constituant son « principal établissement » — à moins qu'elle ait omis de faire la déclaration de changement de domicile, prévue à l'article 104. — Mais, au point de vue canonique, cette question n'a pour nous que peu ou pas d'intérêt, attendu que les notions de domicile sont différentes au for civil et au for ecclésiastique.

4° Mais revenons au point de vue strictement canonique :

— *a*) Notre correspondant ne soulève pas — et à juste titre, — le problème de la *validité* du

[2] Il y a lieu de distinguer le *domicile* de la *résidence* et de l'*habitation*.

La *résidence* est le lieu où la personne séjourne habituellement ; le terme implique une certaine fixité ou stabilité ; souvent on a son domicile là où l'on a sa résidence. Cependant il y a une nuance : la résidence est le centre de la vie matérielle de l'individu, tandis que le domicile est le centre de sa vie juridique. On peut avoir son domicile là où l'on ne réside pas et même là où l'on n'a jamais résidé. On peut avoir plusieurs résidences, mais non plusieurs domiciles.

L'*habitation* est l'endroit où l'on se trouve, même d'une façon accidentelle et passagère. Pas de fixité comme pour la résidence, ni d'effets juridiques comme pour le domicile. Le terme convient au lieu où l'on passe ses vacances, sans y avoir d'attache.

Ainsi un industriel ou un banquier qui a son usine ou sa maison de banque avec ses bureaux à Billancourt, qui a son logement à Paris et passe un ou deux mois de vacances à Arcachon, — est domicilié à Billancourt, résidant à Paris et possède une « habitation », à Arcachon.

[3] A la différence du Code canonique et de certains codes étrangers. Ainsi l'ancien Code civil allemand (art. 7).

[4] La jurisprudence indique comme « circonstances » aptes à faire preuve : la résidence *habituelle* dans la nouvelle localité ; le paiement de la contribution personnelle ; l'établissement du ménage surtout après le mariage ; ou un établissement commercial ou industriel ; parfois même une résidence prolongée à l'étranger (car un Français peut être domicilié à l'étranger).

En toute hypothèse, l'*intention seule* de changer de domicile, même manifestée par la double déclaration prévue à l'art. 104, n'opère pas la translation de domicile, si elle n'est pas suivie du *fait* de l'habitation réelle dans le lieu du domicile déclaré.

[5] Une des raisons de ce doute, c'est que Lucie n'avait pas à Z. « son principal établissement » en regard du droit civil, puisqu'elle a pu se marier civilement à X., lieu du domicile de ses parents. C'est donc qu'elle avait *gardé* ce domicile, qui était le sien avant son départ pour Z. Il y a au moins une *présomption* qu'elle avait gardé *aussi* à X. son domicile canonique... Ce n'est cependant pas une preuve absolue, puisque le Code canonique admet la possibilité de deux domiciles.

mariage de Lucie. Il est clair, en effet, que tout curé assiste *validement* (nous ne disons pas licitement ou légitimement) à tout mariage célébré dans les limites de sa paroisse, même si les futurs conjoints y sont totalement étrangers, c'est-à-dire n'ont ni domicile, ni quasi-domicile, ni résidence, ni habitation (même temporaire) dans son territoire.

— *b*) C'est donc seulement une question de *licéité* qui est en jeu. Le curé de Z., qui a assisté au mariage de Lucie et l'a béni, était-il obligé de demander « l'autorisation » au curé de X. ? [6]

La réponse est tout entière dans le canon 1097.

— *c*) Enumérant les conditions de la licéité de l'assistance au mariage soit de la part du curé, soit de la part de l'Ordinaire, ce canon stipule expressément qu'il *faut* et qu'il *suffit* que l'*un ou l'autre* des contractants ait « soit un domicile, soit un quasi-domicile, soit une habitation d'un mois... » dans le lieu (disons ici « la paroisse ») où est célébré le mariage (can. 1097, § 1, 2°).

C'est dire clairement que, pour l'assistance licite du curé, il n'est pas requis que l'un des futurs soit « domicilié » dans la paroisse ; il suffit qu'il y ait un quasi-domicile au sens canonique — ou même qu'il y *réside depuis un mois*, sans y avoir de quasi-domicile... C'est seulement lorsqu'*aucune* de ces trois conditions ne sera réalisée, qu'il faudra obtenir l'autorisation (*licentia*) du curé du domicile ou du quasi-domicile ou de la résidence d'un mois. (Nous laissons délibérément de côté la question des *vagi*, qui n'intéresse pas notre cas).

— *d*) Or il est clair, d'après l'exposé de la situation de Lucie, que celle-ci avait *au moins* un quasi-domicile dans la paroisse de Z., où le mariage a été célébré. Et le curé de Z. eût été encore parfaitement en règle, — sans obligation de demander une « autorisation » quelconque — même si Lucie n'avait « habité » sur sa paroisse que depuis un mois !...

Par ailleurs, le mariage a été célébré « régulièrement » [7] devant le curé de l'épouse (can. 1097, § 2). On ne voit pas ce qui lui ferait défaut au point de vue validité ou licéité.

A. BRIDE.

[6] C'est cette « autorisation » que le Code traduit par *licentia* au canon 1097, § 1, 3° et § 3. Mais, pour écarter toute équivoque, il faut souligner la différence qui existe entre cette *licentia* (du canon 1097) — qui n'est autre chose qu'une « autorisation » ou « permission » n'intéressant que le bon ordre et la licéité, — et la *licentia* dont il est question aux canons 1095, § 2, 1096, § 1 et 2. Cette dernière constitue une véritable *délégation de pouvoirs* et intéresse la validité du mariage.

On peut regretter que deux actes, si différents dans leur nature aussi bien que dans leurs effets, aient été exprimés par le même mot, à quelques canons de distance. C'est un des points sur lesquels une correction s'imposera lors de la révision du Code canonique.

[7] Peut-être n'est-il pas inutile de souligner la portée et l'urgence de cette « règle » (*pro regula habeatur*), qui veut que le mariage soit célébré devant le *curé de l'épouse*. L'Instruction « *Sacrosanctum* » (29 juin 1941) maintient la même norme.

En vue du *mariage*, nous l'avons dit (il n'en est pas de même pour le sacrement de l'*ordre* ; cfr. can. 956), le « propre curé de l'épouse » ne sera pas seulement celui de la paroisse où elle a domicile ou quasi-domicile (selon la définition du can. 94, § 1), mais encore celui du lieu où elle a résidence d'un mois ; et, pour les *vagi*, c'est le curé du lieu où ils se trouvent actuellement.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

1. Fernand LELOTTE, S.J. — **Des cinq sens et... de quelques autres !** — Brochure de 64 p., 120 fr. — Bruxelles, Foyer Notre-Dame, 184, rue Washington, 1959 (en France : P. Menet, Haubourdin, C.C.P. Lille, 157191).
2. Claude PRUDENCE. — **J'ai quatorze ans.** — In-8 de 128 p. — Paris, Edit. du Levain.

1. — Les sens dont il s'agit dans cette brochure sont surtout ceux de l'immensité, de la durée, de l'invisible, du mystère, de l'orientation, de l'équilibre, du service, de l'amour et de la souffrance.

A partir de l'expérience des sens corporels et de cas concrets (immensité du monde, orientation des oiseaux, etc.), l'auteur invite les adolescents à se tourner vers Dieu et à vivre chrétiennement. Le recours à des citations, à des formules de prières, à un examen au terme de chacun des chapitres, et à quelques photos bien choisies, font de ces pages un manuel à la fois agréable et utile. On le conseillera « aux jeunes et aux adultes restés jeunes ».

2. — Recueil de conseils aux adolescents. Une grande place est donnée aux questions touchant à la pureté, à l'amour et au mariage. Mais les divers éléments constituant la personnalité ne sont pas oubliés : volonté, attention, imagination, intelligence, modestie, maîtrise de soi, religion, hygiène, sports, etc.

Le tout est composé dans un excellent esprit. La pureté est présentée sous son jour positif et épanouissant, le mariage avec ses exigences et sa noblesse. Les dernières pages évoquent la vie sacerdotale et religieuse en termes fort favorables. Ce petit volume, sain et réaliste, fera du bien aux adolescents.

Mais la norme tracée au § 2 du canon 1097 est loin d'avoir la même rigueur que celle qu'impose le § 1 du même canon :

a) Il suffit d'une *juste cause* (on ne dit pas une cause grave) pour que le mariage ait lieu devant le curé du futur. Si un simple caprice ou une fantaisie ne doivent pas être admis par l'un et l'autre curé, ils accepteront tout motif « raisonnable » : une simple commodité ; une tradition ou un avantage matériel pour les familles. (Cfr. *Directoire des Actes adm.*, n. 163, note 4).

b) *Aucune permission* n'est à demander au curé de l'épouse, si ces conditions sont vérifiées, — encore qu'il soit souhaitable qu'il y ait accord avec lui.

c) Aucun émolument ou droit d'étole n'est dû au curé de l'épouse par le curé de l'époux.

Au contraire, si le mariage était célébré dans une paroisse où *aucun* des futurs n'a domicile, — quasi-domicile ou résidence d'un mois (can. 1097, § 1), — c'est-à-dire dans une tierce paroisse, — il serait nécessaire d'obtenir une « permission » (écrite, puisqu'elle doit figurer au dossier d'enquête) de l'un ou l'autre curé des futurs, en principe du curé de l'épouse. A défaut de cette permission (*licentia*) le curé-célébrant ne pourrait pas s'approprier le « droit d'étole » ; il devrait les remettre au propre curé des contractants (normalement au curé de l'épouse), can. 1097, § 3.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 8 novembris 1960

G. MICHEL, *vic. gen.*

Le gérant . C. GAILDRAUD

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)